

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 10 juin 2025

Délibération 01/2025: Élection du (de la) Président/e du Conseil d'Administration

- Vu les articles 1431-3, R 1431-5 et R 1431-8 du CGCT
- Vu l'article 1431-4 de la loi 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
- Vu l'article R 1431-2 du décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle
- Vu l'article 8 des statuts de l'EPCC

Étaient présents : A. Langesine, P. Casas, C. Chiulio, M.E. PENAL, G. Bartoli, G. Errazuze, A. Dorut, J.B. Llati, I. Altadill, Chicket, B. Costaseca, F. Levertinell

Excusés :

C. Delga, E. Jaryckie, J. Baraillé, O. Novero, C. Manas, L. Frangar, H. Malherbe, A. Lacapère, J.J. Lopez, G. Ceralti

Considérant :

En vertu des statuts votés par ses membres fondateurs, l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes est administré par un Conseil d'Administration dont le Président ou la Présidente est élu.e en son sein.

Cette élection se déroule à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder le cas échéant, celle de son mandat électif, sauf s'il s'agit d'une personnalité qualifiée (Article 8 des statuts).

Sur le plan des attributions, le Président ou la Présidente du Conseil d'Administration :

- exécute les décisions prises en Conseil d'Administration
- convoque le Conseil d'Administration au moins deux fois par an
- préside les séances du Conseil d'Administration
- sollicite pour avis et recommandations la réunion du Conseil Scientifique
- propose au Conseil d'Administration de délibérer sur la nomination et la cessation de fonctions du Directeur ou de la Directrice de l'Établissement
- nomme le personnel après avis du Directeur ou de la Directrice
- peut déléguer sa signature au Directeur ou à la Directrice

C'est dans ce cadre qu'il sera proposé de procéder à l'élection du Président ou de la Présidente de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes.

Après appel à candidature, Mme Carole DELGA se porte candidate.

Il est ensuite procédé au vote.

Nombre de votants : 10



Voix pour : 10

voix contre : 1

Abstention : 1

Mme Carole DELGA est élue Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes.

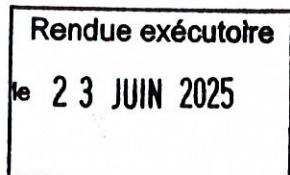
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

le Conseil d'Administration décide :

-d'APPROUVER l'élection de Mme Carole DELGA en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes

Fait à Salses le Château, le 10 juin 2025

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, Carole DELGA, la présidente de séance, Agnès LANGEVINE



Pour la Présidente
par délégation
la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS